

**Département de démographie
Faculté des arts et des sciences**

Poste de professeure ou de professeur de démographie

Le Département de démographie sollicite des candidatures pour un poste de professeure ou de professeur à temps plein au rang d'adjoint en analyse démographique.

➤ **Fonctions**

La personne retenue sera appelée à enseigner aux trois cycles, à encadrer des étudiants aux études supérieures, à poursuivre des activités de recherche, de publication et de rayonnement ainsi qu'à contribuer aux activités de l'institution.

➤ **Exigences**

- Doctorat en démographie ou dans une discipline connexe, obtenu avant l'entrée en fonction
- Expérience en enseignement
- Excellence en recherche démontrée par un dossier de publications dans le domaine
- Expertise en techniques et méthodes de l'analyse démographique et en modélisation statistique des processus démographiques
- L'une ou l'autre des expertises suivantes constitue un atout : analyse démographique appliquée à la valorisation des nouvelles sources de données (ex. : données administratives, données spatiales, « big data »); perspectives démographiques et micro-simulations
- Maîtrise de la langue française*

➤ **Traitement**

L'Université de Montréal offre un salaire concurrentiel jumelé à une gamme complète d'avantages sociaux.

[Échelle salariale](#)

➤ **Entrée en fonction**

Le ou après le 1^{er} juin 2016.

➤ Constitution du dossier

- Le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants :
 - une lettre de motivation
 - un curriculum vitæ
 - un exemplaire des publications ou des travaux de recherche récents
- Le dossier doit également comporter trois lettres de recommandation. Celles-ci doivent être transmises directement par leur auteur au Département.

➤ Clôture du concours

Le dossier de candidature et les lettres de recommandation doivent parvenir au directeur du Département de démographie **au plus tard le 20 novembre 2015** à l'adresse suivante :

M. Alain Gagnon, directeur
Département de démographie
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal
C. P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (QC) H3C 3J7

Le dossier de candidature et les lettres peuvent également être transmis par courrier électronique à : alain.gagnon.4@umontreal.ca.

Les personnes intéressées trouveront plusieurs informations sur le Département en consultant son site Web à l'adresse <http://demo.umontreal.ca/accueil/>.

* **Politique linguistique de l'Université de Montréal**

L'Université de Montréal est une université québécoise de langue française, à rayonnement international. Dans le cadre du renouvellement de son corps professoral, elle intensifie le recrutement des meilleurs spécialistes dans le monde et s'assure par ailleurs que, conformément à la Politique linguistique de l'Université de Montréal [http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/user_upload/secretariat/doc_officiels/reglements/administration/adm10-34_politique-linguistique.pdf], les professeurs qu'elle recrute qui ne maîtrisent pas le français à leur entrée en fonction bénéficient d'un programme de soutien à l'apprentissage de la langue française.

Privilège de confidentialité des candidatures

Les procédures de nomination en vigueur à l'Université de Montréal prévoient que tous les dossiers de candidature peuvent être consultés par les membres de l'Assemblée des professeurs. Toute personne désirant que sa candidature demeure confidentielle jusqu'à l'établissement de la liste restreinte de recrutement (candidats retenus pour entrevue) est priée de le mentionner dans sa lettre de motivation.

Programme d'accès à l'égalité en emploi

L'Université de Montréal prône la diversité de son personnel et encourage les membres des minorités visibles et ethniques ainsi que les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes de toutes orientations et identités sexuelles à poser leur candidature.

Exigences en matière d'immigration

Nous invitons tous les candidats qualifiés à postuler à l'UdeM. Conformément aux exigences de l'immigration au Canada, veuillez noter que la priorité sera toutefois accordée aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.